

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 14 FEVRIER 2017

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le Mardi 14 février 2017 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Convocation du 8 février 2017

Inscrits : 15 –

Présents : 13 -

Votants : 15

Présents : Yves de CHALENDAR – Dominique CHAPPELAND - Agnès DESSAINTJEAN — Brice DURAND -- Yvan AUJOGUE -Jean-Christophe BOLAC - Joël BOST - - Bruno GOUTTENOIRE – Dominique LE GOFF - Daniel MARTINEZ - Eliane PEROTTI - Bénédicte PRISSET - Audrey TUM –

Excusés : 2

(Xavier BOUET pouvoir donné à Yvan AUJOGUE)

(Nathalie VIDAL pouvoir donné à Eliane PEROTTI)

Absents : -,

Secrétaire de séance : Dominique LE GOFF

1/ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 10 JANVIER 2017.

Correction de la mention : « absent » concernant Jean-Christophe BOLAC en « excusé ».

Dans le point traitant de l'éclairage public, la mise aux normes concerne les armoires et non les horloges.

DETAILDES VOTES : POUR : UNANIMITE.

2/ CONVENTION POUR EXERCICE DE LA COMPETENCE VOIRIE.

Monsieur le Maire présente la convention à intervenir entre la CAVBS et la Commune dans le cadre de la voirie et plus précisément pour les permissions de voirie. Le texte de la convention a été fourni à tous les membres du Conseil.

Pour éviter la création d'un poste spécifique à la CAVBS, et compte-tenu du faible nombre de demande permission de voirie, les communes ont décidé d'effectuer elles-mêmes les opérations administratives d'autorisations, de suivi de l'exécution des travaux autorisés et la réception de ces travaux.

La commune agit pour le compte de la CAVBS, d'où la nécessité de signer une convention fixant les modalités de cette coopération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

**- d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la permission de voirie à intervenir entre la CAVBS et la commune de Jarnioux.
Et faire tous actes y relatifs.**

DETAILDES VOTES : POUR : UNANIMITE

3/CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE.

Monsieur le Maire présente la convention à intervenir entre la CAVBS, gestionnaire du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Villefranche sur Saône et la Commune, pour mettre en place un partenariat. Le texte de la convention a été fourni à tous les membres du Conseil.

Cette convention permettra tant à la commune de solliciter le Conservatoire, que pour ce dernier d'assumer une prestation musicale dans la Commune.

Ces possibilités d'interventions croisées vont tout à fait dans le sens de la politique culturelle de notre commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

**- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la CAVBS (gestionnaire du Conservatoire) et la commune de Jarnioux.
Et faire tous actes y relatifs.**

DETAILDES VOTES : POUR : UNANIMITE

4/MODIFICATION DES STATUTS DU SYDER.

Monsieur le Maire informe le Conseil de deux modifications que le SYDER a apporté à ses statuts, lors de sa réunion du 24 janvier 2017. Ces modifications doivent être approuvées par le Conseil.

La première, délibération CS .2017.005, concerne une modification de la composition du Comité syndical.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

EMET un avis favorable à la délibération CS .2017.005 du SYDER modifiant la composition du Comité syndical.

DETAILDES VOTES : POUR : UNANIMITE

La deuxième délibération CS .2017.006, concerne l'intégration d'une compétence optionnelle :
« Infrastructures de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
EMET un avis favorable à la délibération CS .2017.006 du SYDER intégrant une compétence optionnelle : « Infrastructures de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables**

DETAILDES VOTES : POUR UNANIMITE

5/ REGIE DE LA SALLE DES FETES.

Monsieur le Maire propose au Conseil, dans un souci de rationalité de nommer M. Serge PRISSET en qualité de Régisseur de la Salle des Fêtes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

- de nommer Monsieur Serge PRISSET, en qualité de Régisseur de la Salle des Fêtes en remplacement de Monsieur Xavier BOUET.

DETAILDES VOTES : POUR : 14

ABSTENTION : 1 (Bénédicte PRISSET)

6// DENOMINATION D'UNE VOIE.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de donner un nom à l'accès de la Salle des Fêtes et de la Maison des Associations.

Plusieurs dénominations sont proposées :

- Allée des Songes
- Allée du Parc
- Allée des Marronniers

Après échanges ont obtenu :

- Allée des Songes : 8 voix
- Allée du Parc 6 Voix
- Allée des Marronniers 1 Voix

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

- de dénommer : Allée des Songes, la voie reliant le Passage du Parc au Parking Central.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur LE GOFF indique que le Conseil d'Administration de l'Association Licence IV a élu un nouveau Bureau, et que Madame LAPIERRE-LEYNAUD va suivre la formation nécessaire à l'exploitation d'un débit de boissons.

Monsieur LE GOFF indique que le CAUE doit adresser le schéma des différentes étapes permettant la réalisation de la cantine.

Les pierres du bassin du Parc doivent être récupérées et stockées.

Prochaine réunion du Conseil : le mardi 14 mars 2017 à 20 h 30

Fin de séance à 21 h 10